



Briefing sur le développement rural en Afrique Centrale

Une série de réunions sur des questions de développement ACP-UE

Briefing Régional n.1

Accès à la terre, acquisitions de terres et développement rural: nouveaux enjeux, nouvelles opportunités

Hotel Mont Fébé, Yaoundé, Cameroun, 27-28 septembre 2010

<http://www.acpbriefings-fr.net/>

Evolution des pratiques foncières dans les zones de savane en Afrique centrale

Pabamé Sougnabé (Tchad), Bernard Gonne (Cameroun), Félix Ngana (Centrafrique)

Résumé exécutif

En zone des savanes d'Afrique centrale, la terre est constitutive d'enjeux souvent ignorés (ou contournés) par les politiques de développement. L'apparition de nouveaux modes de gestion du foncier, dans un contexte caractérisé par une pluralité des droits, révèle une législation inadaptée, ce qui constitue un obstacle majeur dans la maîtrise du territoire. Ce travail concerne les modalités de transfert des droits et des processus de marchandisation de la terre, afin de cerner leurs impacts économiques et sociaux, notamment sur les catégories sociales marginalisées. Pour ce faire, une étude d'ethnographie des droits a été réalisée dans les terroirs du projet Appui à la Recherche pour le Développement durable des Savanes d'Afrique Centrale (ARDESAC). Elle montre que la croissance démographique et le développement du marché foncier ont exercé une surenchère sur les ressources foncières. On observe l'apparition de processus conduisant de l'appropriation communautaire à la propriété privée, ce qui implique la transaction marchande des terres. Ce phénomène qui tend à se généraliser, se manifeste de manière plus prégnante dans l'espace périurbain et dans les localités à forte densité démographique. Dans ce contexte, les régimes fonciers évoluent en fonction des situations économiques, démographique, sociales et écologiques. Le pouvoir coutumier de la chefferie sur les terres décline au profit des autorités administratives et militaires. Mais le contrôle par les services spécialisés de l'Etat est le plus souvent limité voire inopérant. La multiplicité des instances de décision dans la gestion du foncier contribue, localement, à la perte du sens de l'autorité et de la maîtrise des ressources. C'est ainsi qu'en cas de litige, chacun recourt à l'instance qui lui est favorable. Cette situation se combine à la pression anthropique liée à la croissance démographique qui accentue la forte demande en ressources foncières tant agricole que pastorales mais aussi en logement et à la monétarisation des échanges. Ainsi, les dynamiques enclenchées dans les différents terroirs de référence n'ont pas pour l'instant débouché sur une sécurisation du foncier. Au contraire, les demandes de terres ne cessent de croître, ce qui va de paire avec la régressions des ressources foncières provoquant ainsi une concurrence génératrice de tensions.